



ROTARY CLUB DE BEYROUTH (1931)

Premier club du Liban - Doyen du District 2452



Le Bulletin

Volume 88 N°42

Année Rotarienne 2018 – 2019

Réunion du Lundi 13 Mai 2019

Président du R.I. : **Barry Rassin**

Président Trustees TRF : **Ron Burton**

Gouverneur du District : **Michel Jazzar**

Assistante du Gouverneur : **Najat Francis**

Président du RC Beyrouth : **Nabil Abboud**

Secrétaire du RC Beyrouth : **Aïda Daou**

Devise du Président du RI et du Club pour l'année 2018-2019

« **Soyons l'inspiration** »

Le Protocole

Ont assisté à la réunion :

32 Rotariens du Club de Beyrouth

ABBOUD Nabil (P)
ABI NAJEM Abdo
ARAB Robert
ARIS Toufic (PP)
ASHI Roger (PE)
AZAR Rima
BASSOUL Aziz (PP)
BIZRI Zouheir (IPP)

BOULOS André
BOULOS Rosy
CHERFAN Aïda
CHOUCAIR Walid
CHOUERI Nicolas (PP)
CODSI Reine (PP)
DABBAGH Walid
DAOU Aïda (PN)

DEBAHY Pierre (PP)
EL SOLH A. Salam (PP)
FAWAZ Mohamad (PP)
GHARZOUZI Gabriel
GHAZIRI Habib (PP)
HAFEZ Antoine (PP)
HOCHAR Ronald
JABRE Raymond

KETTANEH Henry (PP)
MAHMASSANI Malek (PP)
MEOUCHY Rita
METNI Gabriel
NASR Elias
NASR Samir
SACY Antoine
TARAZI Roger (PP)

Les messages d'excuses

En voyage : Joyce Azzam (jusqu'à fin mai), Antoine Amatoury, Georges Nasr, Ahmad Tabbarah ;

Empêchement : PP Savia Kaldany, PP Mona Kanaan, PP Halim Fayad, PP Samir Hammoud, PP Pierre Kanaan, PP Camille Ménassa, PP Maurice Saydé, Joëlle Cattan, Misbah Ghandour, Georges Zouain.

Annonces de la Secrétaire

Prochains évènements du Club

- Lundi 20 mai à 19h – Iftar à l'hôtel Le Bristol - Présentation des jeunes Rotaractiens de la journée Rackathon et de leur participation à RYLA ;
- Lundi 24 juin à 13h30 – Conférence de M. Camille Crozat représentant de IECD- Institut Européen de Coopération et de Développement au Liban pour nous parler de son ONG.

Compte-Rendu de la Réunion Statutaire

Nabil Abboud a présidé cette réunion statutaire prévue pour une Assemblée générale afin de discuter des nouveaux statuts du RI et du règlement intérieur du Rotary Club de Beyrouth.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les Rotariens, le P Nabil Abboud a cédé la parole au chef du protocole, Rima Azar, qui a annoncé les prochains évènements du Club ainsi que le courrier reçu.

Le P N. Abboud a tenu à remercier le RC de Saïda pour son excellent accueil lors de la réunion conjointe, organisée avec notre Club, à Saïda autour d'un Iftar, le mercredi 8 mai :

« *Nous devons continuer à entretenir cette excellente relation avec le RC de Saïda, un Club plein de dynamisme et d'enthousiasme.* »

Il a également remercié notre camarade Antoine Sacy d'avoir proposé que cet Iftar se tienne dans le palais Sacy.

Après le repas, le PP Nicolas Chouéri a pris la parole :

Chers amis, au cours de cette Assemblée générale, nous n'aurons pas le temps de revoir ensemble les statuts et le règlement intérieur. Donc il n'y aura pas de vote aujourd'hui.

Je commence par remercier le PP Halim Fayad ainsi que le PP Malek Mahmassani pour cette mise en page : Un tableau composé de trois colonnes qui représentent respectivement : les statuts établis par le RI, les statuts du RCB de 2008 et les propositions pour 2019, qui seront soumises à un vote ultérieurement. Dans cette dernière colonne, les textes marqués en rouge ont déjà été discutés et approuvés par le Comité. Les textes en noir sont des points déjà établis.



Nous allons donc clarifier quelques points :

Certains ont été imposés par le RI : par exemple, une modification dans la formule de la dispense d'assiduité que le RCB est obligé d'adopter. Au préalable le calcul s'obtenait en additionnant l'âge du Rotarien au nombre d'années comme membre au Rotary et le résultat devait totaliser 85. Cette formule n'est plus applicable ; la dispense d'assiduité ne peut être accordée qu'après 20 ans de service auprès du Rotary. L'idée est de coopter des jeunes qui donneront toute leur énergie au Rotary pendant les 20 premières années de leur adhésion à leur club, et qui pourront par la suite, s'ils le désirent, soumettre une demande de dispense d'assiduité.

Par contre le RI a assoupli certaines règles :

- a. Un Rotaractien peut être à la fois Rotarien. Le Comité n'a pas saisi l'intérêt/l'avantage de cette démarche et estime que si un jeune Rotaractien est suffisamment autonome financièrement et libre de son temps, il peut être tout simplement Rotarien.
- b. Le nombre de réunions a été réduit de 50% (2 par mois) ; le RCB maintiendra cependant les 4 réunions par mois afin de sauvegarder l'esprit de camaraderie d'abord et permettre un bon suivi des projets.
- c. Cotisation : Le RI propose de supprimer le droit d'entrée aux nouveaux membres. Le RCB a décidé de le maintenir, pour le moment. Dans le futur, la modification ou la suppression du droit d'entrée, comme le propose le RI, pourrait être proposée par le Comité et votée en Assemblée générale.
- d. La radiation d'un membre : Le RCB maintient la procédure de notification et de l'envoi d'une lettre plutôt que de radier systématiquement un membre pour absence prolongée non justifiée ; il est injuste que le Club paye au RI les dus annuels d'un membre, quand la cotisation n'a pas été versée à temps.
- e. En cas de dissolution d'un Club Rotary, les membres n'ont aucun droit sur les fonds du Club. Dans notre cas, il a été prévu de les céder à la Croix Rouge Libanaise.
- f. Suite à une confusion concernant le fait qu'un Rotaractien puisse devenir automatiquement Rotarien, le PP Nicolas Chouéri a assuré qu'il n'en est rien et qu'un Rotaractien devrait soumettre une demande de candidature comme établi dans le règlement du RI.

Le PP Nicolas Chouéri a remercié les Rotariens pour leur attention et a annoncé que lors d'une prochaine réunion, toujours en Assemblée générale, certains articles du règlement intérieur seront également discutés et un vote aura lieu à main levée.

Il a conseillé aux Rotariens de relire les statuts du RI ainsi que règlement intérieur qui leur ont été envoyés afin qu'ils soient prêts pour le vote lors de la prochaine Assemblée générale.

La réunion s'est achevée à 15h15.
